

**Crédit complémentaire de CHF 3'000'000.-- pour la rénovation et la mise aux normes
du bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10**

Vu la nécessité de rénover le bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10, parcelle N° 3422, feuille 22, de la commune Chancy, construit dans les années 1970 qui ne répond plus aux normes actuelles (sécurité, consommation d'énergie),

vu le crédit d'étude de CH 182'000.-- voté par le Conseil municipal le 11 décembre 2018 et approuvé par le département compétent le 12 février 2019,

vu le crédit d'engagement de CHF 3'743'000.-- voté par le Conseil municipal le 11 juin 2019 et approuvé par le département compétent le 2 septembre 2019,

vu l'opportunité d'entreprendre des travaux supplémentaires à l'intérieur du bâtiment, comprenant notamment : l'amélioration de l'acoustique de la salle de sport, l'assainissement du bassin de la piscine et le changement de l'installation de traitement de l'eau, l'aménagement du patio, le remplacement des luminaires, l'installation d'une rampe PMR pour accès à l'ascenseur, la pose de panneaux photovoltaïques sur l'entrée nord-est, la remise en état des groupes sanitaires et des réseaux sanitaires,

vu les subventions cantonales demandées, dont celle du Département des infrastructures représentant un pourcentage fixe du projet, s'élevant aujourd'hui à 2'082'863.65 TTC, qui sera versée à la Commune dès le 1^{er} janvier 2025 et recalculée selon les coûts réels du projet,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

décide à la majorité qualifiée

par 12 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement complémentaire de CHF 3'000'000.-- pour couvrir les travaux supplémentaires liés à la rénovation et la mise aux normes du bâtiment du groupe scolaire, sis chemin de la Ruelle 10, parcelle N° 3422, feuille 22, de la commune de Chancy, (comprenant notamment l'amélioration de l'acoustique de la salle de sport, l'assainissement du bassin de la piscine et le changement de l'installation de traitement de l'eau, l'aménagement du patio, le remplacement des luminaires, l'installation d'une rampe PMR pour accès à l'ascenseur, la pose de panneaux photovoltaïques sur l'entrée nord-est, la remise en état des groupes sanitaires et des réseaux sanitaires).
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 11 juin 2019.
3. De financer cette dépense par les liquidités communales.
4. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements des crédit de son choix, à concurrence de CHF 3'000'000.-- afin de permettre le financement de ces travaux supplémentaires.